



BEON – VAUGENETS – LA MOTHE



BULLETIN MUNICIPAL n°45 Décembre 2017



Informations pratiques

Informations pratiques

Vœux du maire le 19 Janvier à 18 h 30, salle des fêtes de Béon.

Mairie

Horaires d'ouvertures du secrétariat de la mairie **au public** :

Lundi – Vendredi de 14 h à 18 h

Mardi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 10 h 30 à 12 h

(pendant les vacances scolaires le secrétariat est ouvert de 10 h 30 à 18 h
sans interruption le mardi et le jeudi jusqu'à 12 h)

**

Permanences de M. le Maire : Lundi de 14 h 30 à 18 h

Vendredi de 15 h 30 à 18 h ou sur rendez-vous.

Tél. : 03 86 73 42 30 --- Fax. : 03 86 73 43 03

E-mail : mairie@beon.fr - Site de BEON : www.beon.fr

**La mairie sera fermée pour les congés de Noël du 26 décembre 2017
au 3 janvier 2018 inclus**

Les permanences de M. le Maire ne seront pas assurées pour cette période

Téléphones utiles

**

M. le Maire (en cas d'urgence) 06 22 54 73 98

Ecole Béon 03 86 73 48 46

Ecole primaire Chamvres 03 86 91 02 47

Ecole maternelle Chamvres 03 86 91 03 57

Cantine scolaire 06 34 24 35 55

Communauté de Communes 03 86 62 47 95

Le Mot du Maire

Chères Béonaises, Chers Béonais

Nous terminons l'année 2017 avec d'importantes modifications du paysage politique qui ne seront peut-être pas sans conséquences sur le fonctionnement de nos communes rurales. Après les dix milliards d'économies qui nous ont été demandés, ainsi qu'aux intercommunalités par le précédent gouvernement, ce sont maintenant 13 milliards d'économies supplémentaires sollicités à nouveau de ces mêmes collectivités. Nous serons très attentifs aux modalités d'exécution de cette nouvelle démarche, car l'adaptation de cette dernière paraît à ce jour impossible pour les communes telles que la nôtre. La réforme de la taxe d'habitation bien qu'agréable pour les bénéficiaires, est inquiétante en termes de finances communales car elle va probablement supprimer le levier de pilotage de l'action principale de la mairie. Rappelons simplement que la loi impose l'équilibre budgétaire aux communes, quand dans le même temps, et depuis 1972, l'état réalise un déficit chaque année... ! Que sera la dotation pour nos communes ? Autant d'inconnues à l'aube de l'année 2018 pour en préparer notre budget.

Pour Béon, je reviens sur les travaux déjà évoqués dans le précédent journal de cette année. Notre maison de Vaugenets a été complètement restaurée (renfort, crépi, peinture), le lavoir de Béon la Fontaine et les murs du préau de notre école ont été rénovés. Tous ces travaux ont été réalisés pour le maintien de notre patrimoine et donner à notre commune une meilleure attractivité. Contrairement aux années précédentes, les subventions sont en baisses, seule la Communauté de Communes du Jovinien (C.C.J.) a tenu les engagements des années précédentes ce qui nous a permis de faire le trottoir devant la M.A.M. et de tracer les chemins de randonnées.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration, il a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et continuera d'avancer sur l'année prochaine. Je vous rappelle qu'un registre de concertation du public est à votre disposition en Mairie.

La Redevance incitative (R.I.) après une année de rodage et de tests va passer en mode réel dès le 1^{er} janvier 2018. Nous comptons sur votre implication pour réussir ce programme de réduction des déchets par le tri.

Pour 2018, notre gros projet de réhabilitation du bâtiment mairie/école vient d'être lancé par une première étape de diagnostics. Elle devra couvrir les aspects de l'accessibilité qui entraînent le besoin de refaire les sanitaires, l'assainissement (SPANC), l'isolation et supprimer les désordres des structures. Notre réseau d'eau doit être amélioré et contrôlé dans le but de réduire les pertes d'eau.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2018.

Votre Maire, Claude Gruet.

Carnet local

Ils ont montré le bout de leur nez, toutes nos félicitations aux parents de :

Léon Luc Christophe FÉVREAU le 28 Août 2017 à SENS
Lia PRADIER BOULOMMIER le 4 Septembre 2017 à AUXERRE
Charline STEINVILLE le 14 Septembre 2017 à AUXERRE

Ils nous ont quittés :

Jean Michel ROTTIER le 14 Août 2017 à Challans (Vendée)

Ils se sont dit oui :

Sylvain Jean Christophe TARRAGO et Emmanuelle Aude PATHOUOT le 15 Juillet 2017
Eric Ernest CABIS et Roselyne Nicole DALY le 26 Août 2017

Finances, pratique :

Un moyen de paiement adapté à la vie quotidienne, TIPI (Titres Payables par Internet) → Pour le paiement de vos factures d'eau, cantine et garderie, le service TIPI est accessible 24 heures /24 et 7 jours/7 depuis n'importe quel ordinateur, n'hésitez pas !

La mairie vous rappelle **qu'elle ne doit pas être destinatrice de vos paiements**, ils doivent être envoyés ou déposés directement à la trésorerie de JOIGNY.

Pour faciliter vos démarches en complément du service TIPI, la commune vous proposera en 2018 le prélèvement bancaire.

Le prélèvement automatique (qui n'est pas paiement mensuel), est en effet un moyen de paiement :

* **SUR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiqué sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.

* **SIMPLE** : vos factures vous sont adressées, vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.

* **SOUPLE** : vous changez de compte bancaire, un simple courrier accompagné de votre nouveau RIB pour avertir la mairie. Pour y renoncer, un simple courrier

Comment faire ? il vous suffira de nous retourner simplement le mandat de prélèvement complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Lorsque le **service sera opérationnel**, la mairie mettra en ligne le mandat de prélèvement SEPA. Celui-ci sera également joint à votre prochaine facture (eau, cantine et garderie)

**

Monsieur le Maire, tiendra une permanence exceptionnelle
le samedi 30 décembre 2017 en mairie de 10 h à 12 h
pour les inscriptions électorales de dernières minutes.

Entretien du Patrimoine Communal :

L'entretien du patrimoine communal (monuments, église, lavoirs, maison propriété de la commune) est nécessaire à la conservation de ces bâtiments et à l'attractivité de ces lieux. Heureusement, des aides financières existent pour ces réalisations.



Le lavoir avant travaux

Réfection du Lavoir (Béon La Fontaine) :
Merci à la CCJ pour les 60% d'aide au financement

le lavoir après
travaux



Ce lavoir, autre lieu historique de notre village après l'église, abrite notre source.

Situé sur le circuit court de nos randonnées, il fait l'objet de nombreuses photos et permet une pause fraîcheur appréciée des marcheurs.

Entretien du Patrimoine Communal (suite):



Préau de l'école avant travaux

Ces travaux étaient nécessaires pour la sécurité de nos écoliers.

Ils ont été en partie (environ 30%) subventionnés par le solde de la dotation du Conseil Départemental (contrat de canton), les autres organismes ayant refusé notre appel.

Préau de l'école après travaux



Entretien du Patrimoine Communal (fin):



avant travaux



Réfection de la maison propriété de la commune à Vaugenets (ex-CCAS), 30% de subvention au titre des « villages de l'Yonne »



après travaux

Goûter des aînés du 25 Novembre :



La municipalité avait invité au goûter traditionnel les aînés de notre commune âgés de 70 ans et plus. Le but de cette manifestation est de renforcer le lien social entre les générations afin que l'amitié et l'indulgence prennent le pas sur l'intolérance. C'est aussi une manière plus amicale de distribuer les bons cadeaux offerts à chacun.

Ce moment de convivialité était attendu par une majorité d'entre eux pour renouer le contact, évoquer des souvenirs et les activités des derniers mois.

Après le bref discours de Monsieur le Maire, il a été rendu hommage à nos doyens que sont Madame Huguette Bastide Contrault âgée de 89 ans qui a reçu une magnifique plante et Monsieur André Daigre âgé de 92 ans absent à qui il a été remis, le soir même chez lui, une boîte de chocolats.



Monsieur le Maire a lancé un appel pour créer une nouvelle animation à définir. Hélène et Christian Rousseau se proposent d'être ce lien pour organiser des activités telles que jeux divers,



cartes, lecture (échange ou prêt de livres), tricot, broderie et aux beaux jours : pétanque et quilles nordiques. Soit un après-midi de détente autour d'une boisson et de gâteaux. Christian Rousseau est prêt à venir vous chercher à domicile si besoin. **Vous souhaitez vous rencontrer plus souvent et rompre avec la solitude, alors faites-vous connaître auprès de la mairie ou de Hélène Rousseau au 06 12 07 76 74. Il n'y a pas de restriction d'âge, il suffit d'être disponible.**

Un FabLab à Joigny ???? C'est quoi ça ? :

Un **Fablab**, nom issu de la contraction de deux mots anglais : fabrication et laboratory, est une structure associative, ouverte à tous, type loi 1901, fonctionnant dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire. Son objet est multiple et résulte des choix de ses membres.

Deux fonctionnent déjà dans l'Yonne, à Auxerre et à Sens.

Souvent créé pour aborder les technologies du numérique et de l'informatique, il permet d'accueillir tous types de besoins exprimés. Lors de la première réunion qui s'est tenue le 25 novembre 2017, quelques pôles d'activités ont été proposés :

- un pôle « recyclerie » pour valoriser tout ce qui peut être recyclé,
- un pôle « permaculture » et jardin partagé,
- un pôle musical et création artistique,
- un pôle image, photo,
- un pôle énergie,
- la liste n'est pas exhaustive.

Le Falab n'est pas une entité commerciale et les membres s'engagent sur une charte de non concurrence avec le secteur marchand.

Il sera installé sur le site de l'ancien Groupe Géographique.

L'assemblée constitutive et l'adoption des statuts sont prévues courant 2^{ème} quinzaine de janvier 2018.

Un verre à dégustation au symbole de notre commune.

Eglise gravée sur le verre

L'office de tourisme de la CCJ-Joigny va proposer en 2018 la possibilité d'acheter six verres à dégustation aux effigies de six communes différentes de la communauté de commune. (Béon, Bussy en Othe, Cézy, Joigny, Saint Julien du Sault, Saint Romain-Sépeaux).

Par contre, pour les Béonais, il serait possible d'acheter six verres identiques de notre commune. Si vous êtes intéressés, il est nécessaire de vous faire connaître au plus vite par mail ou contact téléphonique auprès de la mairie.

En fonction du nombre de verres commandés nous pourrons vous indiquer le prix par lot de six verres (environ 20€ le lot).



Favorit 26cl
Quantité : à préciser
Date : 10/11/17
Teinte : dépoli



Il est recommandé de lire attentivement ces conditions de vente avant d'acquiescer à la commande de vos produits. Les commandes sont soumises à la disponibilité des produits. Les commandes sont soumises à la disponibilité des produits. Les commandes sont soumises à la disponibilité des produits.

Site Internet : www.verrissimo.com | Téléphone : 02 38 58 58 58 | Fax : 02 38 58 58 58
10 Avenue de la République - 92100 Nanterre

Verrissimo

Le pot de terre contre le pot de fer :

Comme demandé aux communes, avant le 18 juin nous devons **décider** du retour aux 4 jours d'école en remplacement des 4 j.1/2 précédemment imposés par un Ministre de l'éducation. Ce qui fut fait avant la date butoir à l'unanimité des instituteurs, des parents d'élèves et de vos Elus.

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir du service des transports du département, 2 jours plus tard, un refus de leur part. Cette attitude a entraîné un profond malaise quant au non-respect de notre décision. De plus, on nous imposait un surcoût de fonctionnement du fait de la garderie du mercredi matin.

Après de nombreux échanges avec les personnes de ce service, ceux-ci nous confirmaient le maintien des 4j.1/2 pour des raisons de circuits scolaires qui ne permettaient pas de changer l'heure de sortie des écoles de notre groupement Béon-Chamvres, et ce, malgré l'aide de nos Conseillers Départementaux.

La rentrée scolaire s'est bien passée sauf pour les élèves du hameau de Vaugenets. Nous découvrons qu'il nous fallait une dérogation car ce hameau est trop près de l'école... Un règlement interne à ce service indique qu'il faut trois kilomètres minimum ! Il s'agit donc que le Conseil municipal valide cette dérogation moyennant finances, sinon pas de transport. Il nous en coûtera 522€. Il était dit que les désagréments allaient continuer...le car de 59 places, bien trop grand pour nous, affrété pour d'autres circuits, ne tournait pas au rond-point de Vaugenets ! Là encore, aucune complaisance ou bon sens mais un : « c'est à vous d'agir, faites sauter votre rond-point ». Il nous en coûtera 1800€ supplémentaires. Soit un coût global de plus de 3200€, somme importante pour notre budget.

A ce jour, un courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental reste sans réponse. Que doit-on penser ? Le monde rural intéresse-t-il encore l'Administration Française ? Pourtant il la nourrit.

Votre maire, Claude GRUET.



Ecologie :

Merci de respecter la loi qui interdit le brûlage des déchets de jardin, de penser à vos voisins qui n'aiment pas être enfumés et respirer des fumées toxiques. Les déchets verts sont collectés en déchèterie ou peuvent être compostés. Autre rappel à la loi : depuis Janvier 2017 il est interdit de traiter avec des désherbants sur la voie publique

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS

DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

AGRICULTEURS VITICULTEURS

LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILEGIER :

- Compostage individuel
- Le partage avec les voisins
- Le compostage collectif en gérant le site de manière sécurisée
- La collecte des déchets par les services techniques municipaux

SERVICES TECHNIQUES

DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets préélagués de jardins et de parcs.

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES DÉCLARÉES :

- Brûlage sur place
- Collecte en déchèterie
- Compostage collectif

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de substances toxiques pour l'homme et l'environnement.

La brûlage est interdit toute l'année* : en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale lorsqu'il n'existe un système de collecte et/ou une déchèterie.

*Article 22 du règlement communal de la commune de...

ars

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

Francis MISSAULT

SOS des 3 Vallées à l'abbaye de La Pierre qui Vire :



Dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la nature et de l'environnement, l'association SOS des 3 Vallées a invité ses adhérents à une visite d'une journée à l'abbaye de La Pierre qui Vire. La visite de la ferme à proximité de l'abbaye permet aux cinquante visiteurs de faire connaissance d'une unité de méthanisation et s'informer sur une culture biologique sous le regard des vaches laitières de race « brune des Alpes ». Après

un déjeuner à Quarré Les Tombes, de retour à l'abbaye, des moines nous ont détaillé le fonctionnement de leur chaufferie-bois et expliqué leur autonomie en électricité grâce à une installation hydroélectrique. La journée s'acheva à la librairie du monastère où chacun fit provision d'ouvrages divers sur l'abbaye mais surtout de fromages de la ferme visitée le matin.



Michel Bichebois

Comité d'Animations Béonaises (CAB89) :

Une année 2017 en contraste pour le comité d'animations avec notamment un beau succès du vide grenier et l'annulation du marché de Noël faute d'un nombre suffisant d'exposants....

L'Assemblée générale qui se déroulera le 12 Janvier 2018 sera l'occasion de faire le point sur l'année 2017, d'évoquer les différentes manifestations, la trésorerie toujours aussi saine et les bénévoles sans qui rien ne se ferait.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Apporter votre contribution ? Avoir plus d'informations avant de vous lancer ? Bref, n'hésitez pas à venir le 12 Janvier 2018 à 18H30 salle des fêtes et / ou à contacter Jérôme THOMAS (06.60.83.89.84 / jerome.thomas-perso@laposte.net)



Le dimanche 14 janvier 2018 à 15 h 30, nous invitons tous les béonais (petits et grands) à la salle des fêtes pour un spectacle proposé par le cirque Star et suivi d'un goûter. Ce sera l'occasion de partager un bon moment et de faire profiter tous ceux qui le souhaitent des recettes engendrées par les différentes manifestations.

Bulletin de Décembre 2017 rédigé par la commission communication, Monsieur le Maire, M. Michel KOZEL, M. Francis MISSAULT et avec l'appui de Valérie Lenoir.